

Conseil d'école du 12 novembre 2021

(18h-20h - Salle de classe des CM2)

PRÉSENTS :

Mme	ALEIXANDRE, enseignante CE1
Mme	BALAT, parent élu FCPE
Mme	BLANCHETON, infirmière scolaire
Mme	BILLET, parent élu FCPE
Mme	DESTRUDEL, conseillère municipale- Breuil-Magné
Mme	DIET, enseignante CM1
Mme	FERRO, parent élu FCPE
Mme	FRANÇOIS, Maire de Breuil- Magné
M.	GAUBERT, enseignant CP
M.	HARMEGNIES, enseignant CE2/CM1
Mme	LE GALL, enseignante
Mme	MARET, enseignante PS
Mme	MARTINET, adjointe au maire de Loire-les-Marais
Mme	MOSSION-FOUGERAT, parent élu FCPE
Mme	NAVAUD, parent élu FCPE
Mme	NEVERS, enseignante CE1 (le mardi) et PS (le jeudi)
Mme	NOBILI, conseillère municipale – Breuil-Magné
M.	PERNIN, directeur
Mme	PLANCHER, parent élu FCPE
M.	RECHT, maire de Loire-les-Marais
Mme	ROLLAND, psychologue RASED
Mme	TALUT, conseillère municipale de Breuil- Magné
Mme	USSEL, enseignante CE2
Mme	VOEVODENKO, enseignante MS

Mme PLANCHER a été désignée comme secrétaire de séance qui sera chargé de compléter le compte rendu du Conseil d'école préparé par le Directeur.

Ordre du jour :

- ① Présentation des membres du nouveau Conseil d'école – DDEN – RASED – AESH – Infirmière scolaire – Emploi service civique
- ② Effectif par classe au 12/11/2021 – effectif actuel, effectif prévisionnel par classe, rentrée 2022 – effectif cantine – effectif garderie – effectif étude du soir – effectif centre de loisirs du mercredi après-midi
- ③ Résultats des élections
- ④ Règlement intérieur : lecture, amendements, vote
- ⑤ Point comptable : Bilan d'étape coopérative scolaire ; Budget Conseil local FCPE, budget Vestiaire de Breuil Magné et actions organisées par l'école, les représentants de parents d'élèves et le Vestiaire de Breuil Magné
- ⑥ Projets d'école, de cycle, de classe (rappel des projets pour chaque cycle par les enseignants)
- ⑦ Autres points (Travaux, BCD, ...)

1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'école – DDEN – RASED – AESH – Infirmière scolaire – Emploi service civique

1.1 Après un tour de table pour que chacun se présente, le Directeur de l'école précise le rôle des différents intervenants.

1.2 Le D.D.E.N. (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : son rôle porte sur l'état des locaux, sur le mobilier scolaire, sur l'hygiène et sur la fréquentation scolaire. De plus, la fonction s'étend également à tout ce qui touche à la vie scolaire, à savoir : les centres de loisirs, les transports, les restaurants scolaires, les bibliothèques et la caisse des écoles. Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité.

Les D.D.E.N. sont désignés sur la base du volontariat tous les quatre ans par l'Inspecteur d'Académie.

Chaque début d'année scolaire, le DDEN rencontre le Directeur de l'école afin de remplir une enquête appelée « Bulletin de visite » et qui porte sur la structure, l'organisation du temps scolaire, les effectifs, les travaux, le budget, etc.

1.3 Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Il est constitué de :

- Un(e) **psychologue scolaire** qui est chargé(e) de l'observation et du suivi psychologique des enfants en liaison étroite sous forme de partenariat avec les maîtres, les parents et les structures d'aides extérieures à l'école (Orthophoniste, CMPE, CMPP, etc.). Elle peut réaliser aussi des bilans scolaires.
- Un(e) **enseignant(e)** spécialisé(e) à dominante pédagogique qui s'adresse aux élèves qui ont des difficultés avérées pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit pour l'enseignant spécialisé de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec l'équipe pédagogique de l'école, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide.
- et Un(e) **enseignant(e)** spécialisé(e) à dominante relationnelle qui s'adresse aux enfants qui ont du mal à devenir élèves et dont le rapport à l'école et aux savoirs entrave les apprentissages.

Toutes les difficultés d'un enfant n'étant pas de la compétence du réseau, il peut servir d'intermédiaire vers d'autres spécialistes : CMPE, CMPP, orthophonistes, orthoptistes, services sociaux et médicaux...

Rôle : le réseau d'aides ne se substitue pas à l'aide apportée par le maître de la classe. Il a pour objectif de favoriser l'adaptation et la réussite de l'enfant à l'école, dès la maternelle. L'équipe effectue un travail d'observation et de prévention à la demande des parents et des enseignants auprès des enfants concernés. En relation avec les familles et les enseignants, si une aide s'avère nécessaire, elle peut être apportée par l'un des membres du réseau : bilans, entretiens, séances de rééducation... Ces différentes interventions ont pour but d'améliorer, selon le cas : l'intégration de l'enfant à l'école, son comportement, son langage, son articulation, son graphisme afin d'éviter à l'enfant un échec scolaire et de lui permettre de rentrer dans les apprentissages.

Dans notre secteur le RASED est complet. Il est constitué de deux enseignantes spécialisées à dominante pédagogique et à dominante relationnelle et d'une psychologue scolaire. Cette année elles pourront prendre en charge des élèves, contrairement à l'an dernier où ça n'a pas été possible.

1.4 **AESH** (ex-AVS) : 2 AESH interviennent actuellement dans notre école auprès de 3 élèves. D'autres demandes sont en cours.

Rôle : présent dans la classe aux côtés de l'enfant en situation de handicap, l'**accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH, ex-AVS)** effectue plusieurs tâches avec un seul et même objectif : faciliter le quotidien de l'élève et lui garantir la meilleure scolarité possible. L'AESH travaille en étroite collaboration avec l'enseignant de la classe et participe aux équipes de suivi organisées dans l'année.

L'AESH peut être amené à la demande de l'enseignant à encadrer un petit groupe d'élèves, y compris si l'élève dont il a la charge n'est pas présent dans ce groupe. Parfois l'enseignant juge que l'élève n'a pas besoin de son AESH ou a gagné en autonomie sur certaines tâches et affecte l'AESH sur une autre mission ; pendant ce temps l'élève concerné est avec l'enseignant et réalise des activités qui lui sont accessibles sans l'aide de son AESH. Ces adaptations ont toujours lieu sur des temps très courts.

Par contre l'AESH n'a pas vocation à se substituer à l'enseignant (faire classe, corriger les cahiers, etc.).

Plusieurs bilans annuels en équipe sont réalisés pour ajuster les heures d'affectation des AESH.

Un nouveau dispositif de gestion des AESH a été mis en place dans notre secteur en septembre 2020 : le PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé).

Les trois grands objectifs du PIAL sont :

- Un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun ;
- Une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain pour les établissements scolaires et les écoles
- Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail

Le PIAL doit faciliter la gestion des accompagnants (AESH) en fonction des besoins des élèves en situation de handicap qui bénéficient d'une notification d'aide humaine de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), à l'échelle d'une circonscription, ou d'un territoire déterminé regroupant des écoles et des établissements scolaires.

1.5 Infirmière scolaire : rôle : (BO sur les missions de l'infirmière de l'Éducation nationale du 12 novembre 2015) : développer des liens avec les familles. L'infirmière travaille en lien direct avec les parents qu'elle contacte, informe, accueille. Elle veille à ce que les élèves bénéficient des aides et suivis extérieurs préconisés ou prescrits et accompagne si nécessaire les familles dans cette démarche. Elle contribue à la construction d'une école bienveillante envers les élèves et leur famille. Enfin, sa mission principale est le suivi de l'état de santé des élèves.

1.6 Emploi service civique : le Service Civique au sein du Ministère de l'Éducation nationale s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 8 mois environ et débutant entre septembre et décembre jusqu'en juin de la même année scolaire. Les missions s'effectuent en écoles, collèges, lycées, etc. Il contribue aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire. Nous n'avons toujours pas d'emploi service civique pour l'année scolaire en cours.

2. Effectifs de rentrée – Prévision d'effectifs, rentrée 2022

2.1 Cette année, il y a 222 inscrits (au 12/11/2021) contre 221 l'an passé à la même époque.

RENTREE 2021	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE2/CM1	CM1	CM2	TOTAL
PS	20									20
MS		21								21
GS			29							29
CP				22						22
CE1					26					26
CE2						25				25
CE2/CM1							10 + 12			22
CM1								27		27
CM2									30	30
TOTAL	20	21	29	22	26	25	22	27	30	222

Nous accueillerons 2 nouveaux élèves au CM2 à la rentrée des vacances de Pâques.

2.2 L'année prochaine nous prévoyons 214 élèves (constat du 12 novembre 2021 envoyé à l'Inspection académique). Le tableau suivant indique le nombre d'élèves par niveau de classe et non par classe. La répartition des élèves sur les 9 classes de l'école se fera en fin d'année scolaire.

RENTREE 2022	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
PS	22								22
MS		20							20
GS			21						21
CP				29					29
CE1					22				22
CE2						26			26
CM1							35		35
CM2								39	39
TOTAL	22	20	21	29	22	26	35	39	214

2.3 Effectif cantine – effectif garderie – effectif étude du soir – effectif centre de loisirs du mercredi après-midi

Pourcentage d'élèves qui mangent à la cantine (il s'agit d'une moyenne) : 85,9 % (86,3, l'an dernier)

Pourcentage d'élèves qui fréquentent la garderie du matin (en moyenne) : 12,2 % (20,4 % l'an dernier)

Pourcentage d'élèves qui fréquentent la garderie du soir (en moyenne) : 19 % (22,7 % l'an dernier)

Pourcentage d'élèves qui fréquentent l'étude du soir (en moyenne) : 3,6 % (5 % l'an dernier)

Nombre d'élèves qui fréquentent la garderie du mercredi après-midi : de 15 à 23 élèves

TAP : 140 élèves environ participent aux TAP, soit 63,3 % (60 % l'an dernier)

3. Résultats des élections

Statistiques : pourcentage de votants aux élections des représentants des Parents d'élèves

ANNÉE	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'enfants Scolarisés le jour des élections	Nombre de votants	% de votants
2009	299	205	117	39,1
2010	298	207	129	43,3
2011	287	201	130	45,3
2012	297	213	133	44,8
2013	301	207	126	41,6
2014	313	215	122	39
2015	328	210	155	47,25
2016	319	217	127	39,81
2017	331	216	143	43,2
2018	334	220	142	42,51
2019	338	229	164	48,52
2020	319	221	166	52,04
2021	321	223	164	51,09

Cette année le taux de participation s'est élevé à **51,09. Taux qui est stable par rapport à l'année dernière.** Ce taux est, pour cette dernière élection, légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de **50,41 %*** pour l'année scolaire 2020-2021 (sur 100 % des écoles). Cette année, le vote s'est fait par correspondance uniquement comme l'an dernier.

*<https://www.education.gouv.fr/resultats-definitifs-des-elections-des-representants-des-parents-d-eleves-aux-conseils-des-ecoles-et-307617>

4. Discussion et vote du règlement intérieur

Le Directeur rappelle qu'il a envoyé par courriel, aux membres du conseil d'école, le règlement intérieur de l'année scolaire 2020-2021. Les modalités de fonctionnement du Conseil d'école a également été envoyé.

Le règlement intérieur précédent est projeté aux personnes présentes. Chacun des points de l'ancien règlement intérieur a été lu, commenté et soumis à l'assemblée pour conservation (cf. fichier en annexe).

Les modifications apportées :

Année scolaire : 2021-2022 :

3.1 HYGIENE

- Les enfants accueillis à l'école doivent être vêtus de façon convenable, en bon état de santé et de propreté. **Les enfants malades (surtout avec fièvre) ne pourront pas être accueillis.**

Adopté le 12 novembre 2021

5. Coopérative scolaire : bilan d'étape au 12 novembre 2021 - Budget FCPE alloué pour l'école ; budget Vestiaire de Breuil Magné alloué à l'école – Actions à venir au profit de l'école : école, FCPE et Vestiaire de Breuil Magné

Solde au 1^{er} septembre 2021 : 9 435,49 euros

Solde au 12 novembre 2021 : 9 106,85 euros

5.1 Au niveau des recettes :

- La participation des familles à la coopérative scolaire a rapporté : 2 051,00 euros
- La vente des photographies scolaires a rapporté (bénéfice net) : 711,00 euros
-

5.2 Au niveau des dépenses effectuées :

- Cotisation à l'OCCE + assurance (organisme de contrôle des comptes) : 660,80 euros
- Achat des photographies de classe : 1 104 euros
- Dépenses effectuées par les classes à ce jour pour les activités éducatives : 2 141,84 euros
- Somme restant à dépenser par les classes pour les activités éducatives : 7 016,94 euros

5.3 Budget municipal alloué pour l'école :

-11€/ élève pour 226 élèves

5.4 Budget FCPE alloué pour l'école – Actions à venir au profit de l'école

3520€ : 10€/ enfant pour 226 élèves

500€ pour les achats de la période de Noël

800€ : enveloppe globale pour toutes les classes.

880€ : participation au projet O' TOM PO TOM

5.5 Budget Vestiaire de Breuil Magné alloué pour l'école – Actions à venir au profit de l'école

10 euros par élèves dont 5 seront prélevés pour le financement du projet.

M. PERNIN, rappelle qu'il a créé un fichier Excel qui fait état des dépenses effectuées par les enseignants. Ce fichier est en ligne et est consultable par ceux qui disposent du lien.

6. Projets d'école, de cycle, de classe

6.1 En lien avec le projet d'école dans sa partie : accompagner chaque élève dans la construction de ses parcours culturel, artistique et sportif (rappel des projets pour chaque cycle/classe) :

Projet commun à l'ensemble des cycles : le plan mathématiques

Sur la base du rapport rédigé par l'Inspecteur général Charles Torossian et le député Cédric Villani, la mobilisation est lancée afin de renforcer la compétence en mathématiques dans les écoles et les établissements scolaires avec la mise en œuvre progressive des 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques. Tout cela fait suite aux résultats de l'enquête internationale TIMSS de 2019 (TIMSS (Trends in Mathematics and Science Study) est une étude comparative qui mesure le niveau des connaissances scolaires des élèves de CM1 et de 4e en mathématiques et en sciences. Son objectif ? Interpréter les différences entre les systèmes éducatifs pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage. TIMSS est organisée tous les quatre ans), qui révèle que les élèves français ont de mauvais résultats en mathématiques par rapport à la moyenne des pays de l'Union européenne.

Il s'agit de développer la formation continue en mathématiques des professeurs des écoles. Dans chaque circonscription, on favorisera le développement professionnel entre pairs et en équipe, sous la tutelle d'un « référent mathématiques ».

Concrètement, l'équipe travaillera cette année sur la résolution de problèmes avec la méthode des schémas en barres.

Pourquoi ? Il s'agit d'un schéma qu'on construit collectivement qui sera utilisé par toutes les classes plutôt que de laisser chaque élève « inventer » et utiliser ses propres schémas. Les modélisations en barres renforcent les compétences sur le sens des opérations et leurs propriétés d'une part, sur le calcul et la structure décimale d'autre part. Le modèle en barre permet de travailler sur la longueur, sur les propriétés de l'addition. Il présente l'avantage de permettre de se libérer des données de l'énoncé et allège ainsi la charge cognitive. Cela concerne, bien sûr, les élèves qui ont des difficultés en résolution de problèmes. Pour les élèves qui n'en ont pas besoin, il ne faut pas les leur imposer.

Comment ? On utilise un matériel commun : les cubes (ou les réglottes Cuisenaire). On résout le problème par la manipulation des cubes. On fait dessiner le résultat de la manipulation. On épure le dessin pour le faire évoluer vers un schéma qui met en évidence la structure du problème. On explicite les liens entre ce schéma et l'écriture mathématique.

Lien Schéma en barre : [lien](#)

6.2 Projet O'TOM PO TOM

La compagnie O'TOM PO TOM intervient dans les écoles, de la maternelle au lycée, en ateliers ponctuels ou dans le cadre d'un partenariat avec un établissement (conte, théâtre, expression, et corps). Elle assure les ateliers de danse et de musique. Les ateliers peuvent trouver leur source dans l'univers des spectacles de la compagnie, ou bien s'adapter aux envies d'un établissement.

Protocole :

La collaboration des enseignants avec l'artiste inclut une phase préparatoire pendant laquelle ceux-ci mettent en place, ensemble, le contenu des ateliers théâtre :

- à partir des propositions de l'artiste
- en fonction de vos envies, du support textuel choisi, et des contraintes du projet (temps, lieu, nombre d'ateliers, nombre d'élèves, budget...)

Dans le cadre d'un partenariat avec la mairie de Breuil- Magné, la compagnie O'TOM PO TOM va intervenir au sein des écoles maternelle et primaire ainsi qu'à la bibliothèque auprès des adultes de la commune. Ces ateliers permettront d'élaborer le spectacle de l'école de fin d'année sur le thème des peurs liées au coucher.

Un spectacle de Noël, joué par cette même compagnie, est offert aux enfants de la commune par la mairie, le 12 décembre.

6.3 CYCLE 1

PS :

- Plantations en classe
- Elevage d'escargots et de vers à soie
- Correspondance avec la classe de PS de l'école Champlain, avec une rencontre au printemps, suivi d'une visite du marché de Rochefort
- atelier cuisine une à deux fois par mois : préparation des gouters d'anniversaire

MS :

- Classe du dehors une fois par semaine : observation de l'environnement proche, découverte biodiversité locale développer ses compétences et habiletés dans un milieu sans contraintes (très différent de la classe et la cour de récré)
- sortie automnale avec les GS : récoltes et marche en forêt
- Correspondance avec une classe de MS de l'école Champlain, avec une rencontre au printemps ?
- Projet départemental d'éveil aux langues : Le voyage de Piron
- Sortie à la médiathèque de Rochefort le 12 avril
- Visite du musée Hèbre les 22 mars et 19 mai + marché de Rochefort ?
- ateliers « jeux de société » avec la participation de parents
- concours de Kamishibaï plurilingue
- Ateliers cuisine hebdomadaires par groupes (préparation des goûters de classe dehors)

GS :

- Sortie automnale avec les MS : récoltes et marche en forêt
- Intervention d'un parent d'élève pour aider à l'encadrement des ateliers "jeux de société"
- Projet Ecole et Cinéma (3 films dans l'année) à Rochefort
- Musée Hèbre : animation autour des animaux dans le Musée

Autres sorties prévues :

- Théâtre de la Coupe d'Or
- 2 autres sorties au Musée Hèbre
- Projet Ecole et Cinéma
- Projet autour de la musique et des instruments, avec si le budget le permet, voyage de fin d'année au Conservatoire de Saintes, en train et peut-être une intervention d'un professeur de musique du Conservatoire de Rochefort pour faire découvrir le hautbois.

6.4 CYCLE 2 : CP/CE1/CE2 : (projets communs)

CP :

- 26 janvier 2022 : théâtre de la Coupe d'Or : L'après-midi d'un Foehn
- Piscine : 3 février au 14 avril
- 19 mai : sortie à l'usine d'eau potable de St Hippolyte et découverte de la station de lagunage de Rochefort + intervention d'un animateur de l'Espace nature dans le cadre du recyclage des déchets.

CE1 :

- octobre : découverte de la bibliothèque du Breuil Magné (31 mars médiathèque de Rochefort)
- 16 novembre 2021 : sortie au musée Hèbre : thème abordé les paysages ; visite de la galerie de peinture et atelier « Les paysages » : initiation à la composition d'un paysage à l'aquarelle.
- 26 janvier 2022 : théâtre de la Coupe d'Or : L'après-midi d'un Foehn
- Piscine : 3 février au 14 avril
- 8 mars : sortie au musée Hèbre : thème abordé Les façades ; atelier « Façade toutes en nuances » observation des façades de Rochefort et réalisation de croquis.
- 19 mai : sortie à l'usine d'eau potable de St Hippolyte et découverte de la station de lagunage de Rochefort + intervention d'un animateur de l'Espace nature dans le cadre du recyclage des déchets.
- Visite du musée des commerces d'autrefois en fin d'année
- Projet Tom et Lili : apprentissage du vocabulaire avec concours multi- langues
- Intervention d'un professeur de musique du Conservatoire de Rochefort pour faire découvrir le hautbois.

CE2 :

- Intervention de la gendarmerie pour l'obtention du permis piéton.
- Classe inscrite au dispositif Ecole et Cinéma : il s'agit de visionner 3 films dans l'année, au cinéma de Rochefort. L'objectif est de créer un début de culture cinématographique, en proposant des films de qualité (cette année, du cinéma muet ... à des courts métrages primés)
- Cycle hand-ball en EPS grâce à la subvention de la mairie.
- Espace-nature : 3 interventions en classe sur le thème du développement durable.
- Concours Bulles d'Océan : Les élèves doivent lire 4 romans graphiques et voter pour leur ouvrage préféré, en créant une production plastique. Ce concours est organisé par les bibliothèques et la médiathèque de la CARO.
- Demande d'intervention d'un professeur de musique du Conservatoire pour une présentation de son instrument (hautbois) et des ateliers pratiques.

6.5 CYCLE 3 : CM1/CM2 : (projets communs)

- Concours Bulles d'océan : Organisé par les bibliothèques et médiathèques de Breuil-Magné, Échillais, Rochefort, Saint-Agnant, Saint-Nazaire-sur-Charente et Tonnavy-Charente en partenariat avec les établissements scolaires du territoire et la librairie Bulles en cavale, le prix récompense un ouvrage parmi une sélection de 4 bandes dessinées (francophones et de parution récente). Les élèves vont lire les 4 ouvrages et devront choisir la bande dessinée qu'ils ont préférée. Les CE2 y participeront également.

CE2/CM1 :

- École et Cinéma : Visionnage de 3 longs métrages, durant l'année, au cinéma de Rochefort. L'objectif est de construire une culture cinématographique et de proposer aux élèves des films du patrimoine.
- Inscription à l'USEP : 3 Rencontres sportives en demi-journée avec d'autres classes du secteur de CM1.
- Spectacle au Théâtre de la Coupe d'or le 11 janvier : « Et puis on a sauté ».
- Correspondance avec une classe de Reims.
- Visite de l'usine de traitement de l'eau de St Hippolyte.
- Intervention de la gendarmerie autour du permis piéton.

À valider :

- Séquence rugby avec intervenant.
- Intervention d'un professeur de musique pour la présentation d'un instrument de musique et une séance de pratique instrumentale du hautbois.
- Sorties de fin d'année à définir.

CM1 :

Ont déjà eu lieu :

- le cycle piscine
- Visite de l'usine de traitement de l'eau de St Hippolyte

À venir :

- Inscription à l'USEP : Rencontres sportives avec d'autres écoles, au moins trois dans l'année : jeux d'opposition, jeux de raquette en partenariat avec le club de tennis de Rochefort, activités athlétiques).
- Spectacle au Théâtre de la Coupe d'or le 3 décembre
- Cycle voile ou kayak au printemps

- Participation à Bulles d'Océan
- Projet triathlon sur l'année, avec un premier entraînement en décembre

CM2 :

- Taekwondo : périodes 1 et 2, intervention animée par un professeur agréé de taekwondo.
- Séquence rugby avec intervenant.
- Espace nature : plusieurs interventions en classe sur le thème du développement durable.
- Sortie au Théâtre de la Coupe d'or le mardi 11 janvier. Spectacle « Et puis on a sauté ».
- Intervention en classe sur le tabagisme et ses effets néfastes
- Animation menée par l'équipe R'bus : les transports en commun, prendre le bus de ville pour aller au collège
- Visite du collège Grimaux en juin suivie de la matinée « Portes ouvertes » organisée le samedi matin pour les parents.
- Séquence rugby
- Sortie de fin d'année (à définir).

7. Autres points

Les travaux demandés par les enseignants doivent être notifiés sur un cahier dédié : cela permet de garder un historique de ce qui a été fait/demandé. La Mairie ne prendra en compte désormais que les travaux inscrits dans ce cahier.

La FCPE rappelle ses actions :

- partenariat A-qui-S (étiquettes personnalisées)
- Gâteaux BIJOUX
- Jus de pommes
- Photos individuelles
- Marché de Noël, le 12 décembre
- Bal des enfants, le 25 mars
- Marché aux fleurs et tombola, le 1^{er} mai
- fête de l'école, le 25 juin

La séance est levée à 20h30

La Secrétaire de séance,

Le Président, Patrick PERNIN